



LE PAYS HORLOGER

# PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -  
BP 13100  
25503 Morteau Cedex

---

## COMITÉ DU PETR

**Réunion du Jeudi 03 Décembre 2020 au Russey à 19h00**

### - Compte-rendu -

Présents :

- Mesdames Boiteux, Miseré, Mollier, Rambaud, Redoutey, Rognon, Vuillemin
- Messieurs Bertin, Bôle, Bonvalot, Frigo, Gaiffe, Godin, Leroux, Ligier, Loichot, Mougin, Pantel, Robert, Vaufrey, Villemain.

Absents excusés :

- Madame Pillot
- Messieurs Cuenot, Jacquet, Martin.

Monsieur Jean-Noël Cuenot donne procuration à Monsieur Jean-Louis Mougin.

Monsieur Roland Martin donne procuration à Monsieur Franck Villemain.

Observateurs :

- Monsieur Yannick Nancy, Directeur

---

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Madame Manuela Rambaud pour son accueil au sein de la commune du Russey.

Le comité valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente : 05 Novembre 2020.

### **Approbation à l'unanimité.**

Madame Rambaud a été élu secrétaire.

## ➤ INTERVENTION DU PRESIDENT DE LUXE & TECH

M Eric Boucher, président de l'association Luxe&Tech, accompagné de Mme Passarin présente l'association qui constitue un réseau d'entreprises et d'acteurs associés qui travaille sur une thématique commune sur un territoire.

L'association regroupe une trentaine d'entreprises TPE, PME (70% des entreprises ont moins de 20 salariés) représentant env. 15% des emplois dans le luxe en BFC, soit près de 1 500 emplois. Ces entreprises sont actives dans les domaines suivants :

- Fabricants machines spéciales
- Design/conception/pièce unique
- Travail des métaux, du cuir, du bois
- Traitements de surfaces
- Finition : polissage, gravure...
- Fabricants produits finis
- Sertissage

Il revient ensuite sur le déroulement de l'année 2020 pour les entreprises :

- 15 MARS – 15 MAI : CONFINEMENT ÉCHELONNÉ PAR ZONE/PAYS À L'ÉCHELLE MONDIALE
  - fermeture et arrêt de production
  - PGE et chômage partiel
- 15 MAI – ETÉ : ATTENTISME
  - fabrication des cadencements, baisse des volumes et CA // n-1
  - pas de visibilité, reports des projets sur 2021
- FIN AOUT – OCTOBRE : REPRISE TIRÉE PAR LA CHINE
  - nouvelles commandes, diminution chômage partiel
  - plan de relance national et régional
- OCTOBRE – DECEMBRE : FRANCE RECONFINEMENT LIGHT ET PROTOCOLE SANITAIRE
  - désorganisation en interne et chez les clients
  - « Évidemment ce qui n'a pas été commandé est définitivement perdu »

Il présente ensuite les questionnements sur 2021 :

- 1er TRIMESTRE 2021
  - s'annonce toujours compliqué dans les transports (auto et aéro) et dans l'horlogerie
  - reprise disparate en fonction des maisons
  - changement des habitudes de consommation des clients (-duty free, +e-commerce)
  - modification des lieux de consommation (chinois -> chine)
- ADHERENTS Luxe&Tech :
  - prudence sur la trésorerie
  - sollicitations dispositifs aide pour investissement (projets mûrs), report sinon scénarios sur réduction de personnel

M Bôle pose la question de la facilité d'accès aux dispositifs d'aide à l'investissement.

Mme Passarin lui répond que l'accès est disparate et qu'il y a eu une priorisation sur des projets murs et prêts à partir. Il ne faut toutefois pas hésiter à solliciter ces aides.

M Bôle pose la question de l'évolution des marchés de sous-traitance.

M Boucher considère qu'il existe une tendance à la priorisation en rapatriant des productions. Attention toutefois, ce recentrage doit pouvoir se faire au profit de la France et non de la zone Euro. C'est d'ailleurs elle qui a absorbé lors des délocalisations une grande part de l'industrie française plutôt que la Chine.

M Vaufrey demande si l'accord entre la Chine et de nombreux pays d'Asie du Sud-Est peut avoir un impact.

M Boucher lui répond que cela confirme la nécessité de sécuriser ses approvisionnements et de reprendre de l'autonomie.

M Pantel témoigne de son expérience professionnelle, il travaille dans une entreprise qui source ses approvisionnements en Europe. La force de cette politique est que l'entreprise a pu continuer pendant le confinement. Cela a permis de récupérer de nouveaux clients pendant le 1er confinement. Il est important que les entreprises réalisent l'importance de maintenir des savoir-faire de proximité.

Mme Rambaud pose la question du retour des acheteurs et du maintien de l'emploi dans les secteurs ruraux.

M Boucher lui confirme que le fait d'évoluer dans le monde du luxe est une chance car la France a su construire une image du luxe intemporelle sur laquelle elle capitalise. Cependant, la France ne vit pas que du luxe et il faut surveiller l'évolution des marchés. Il y a quelques années la Chine était importatrice d'automobiles et maintenant ils roulent en voitures chinoises. Dans les années 70 la France était un pays très exportateur, c'est cela qu'il faut retrouver.

M Bôle considère qu'il faut dans les secteurs ruraux s'appuyer sur le numérique et la qualité de vie pour s'implanter et recruter.

M le président conclut en rappelant que c'est une tâche importante en ce moment pour Mme Passarin appuyée par Mme Boillot qui ont la charge de l'animation de ce réseau. Les contraintes sanitaires ont empêché en partie le réseau de fonctionner cette année. Il est cependant important de maintenir l'effort pour faire du lien et rester soudés dans la crise. Les grands dispositifs économiques sont en train d'évoluer à l'échelle européenne et nationale mais nous travaillons à vos côtés.

### ➤ INTERVENTION DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme Christine Bouquin, présidente du conseil départemental qui a passé la journée dans le Pays Horloger pour travailler avec les communautés de communes sur leurs contrats P@C, a accepté de rester en soirée et de participer au comité syndical du PETR.

Elle salue la création prochaine du PNR, il permettra au département d'appuyer le territoire à travers une participation de 120 000 € par le biais de la participation statutaire et d'un appui complémentaire à déterminer en fonction des projets. Le département a la charge de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et prévoit d'en créer de nouveaux en lien avec l'équipe du Parc sur le territoire. Ce sera aussi l'opportunité à travers le syndicat mixte de PNR d'innover au service du développement du territoire. C'est une expérience fabuleuse qui permettra de mettre en commun les stratégies et d'identifier les niches.

Le département est en charge des solidarités, le contexte économique est particulièrement préoccupant et l'on peut s'attendre à de la casse dans l'industrie. Le département restera à vos côtés pour vous accompagner dans le domaine. Il est important que l'industrie et les entreprises puissent conserver des perspectives de développement.

## ➤ DELEGATIONS DE POUVOIR DU COMITE AU BUREAU

Le Président expose :

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 6 des statuts du PETR qui fixe le nombre de membres du bureau (6),

Vu la délibération n°2017-35 du comité en date du 19/07/17 relatif à l'élection des membres du bureau du comité du PETR du Pays Horloger,

Vu l'article 8 des statuts qui stipule que « le comité peut déléguer au Président et aux membres du bureau tous pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dont il fixe la limite,

Le Président propose au comité d'adopter une délibération spécifique aux délégations qu'il souhaite donner au bureau.

Il rappelle que, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le bureau ne peut recevoir de délégation pour :

- Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- L'approbation du compte administratif ;
- Les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 du CGCT ;
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement, et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- L'adhésion de l'établissement à un établissement public
- La délégation de la gestion d'un service public ;
- Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

Après avoir entendu cet exposé, le comité décide de donner délégation au Bureau, pour la durée du mandat, pour :

- Assurer la transmission des pièces liées à la procédure administrative de création du PNR sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, à procédure adaptée, pour des marchés dont le montant est compris entre 25000 € HT et 89999,99 €HT, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- Autoriser les demandes de subventions au profit du PETR et approuver les plans de financement correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires,

Le Comité autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Lors de chaque réunion du comité, le Président rend compte des travaux du bureau et des décisions prises par le Bureau dans l'exercice de ces délégations.

**Approbation à l'unanimité.**

➤ SUBVENTION POUR L'INGENIERIE 2021 AU TITRE DU PROJET DE PNR

6 postes sont financés par la région au titre de la préfiguration du PNR pour un total sollicité de 117 590 € :

- Chargé de mission milieux naturels (temps de travail éligible 100 %) : 21 350 €
- Chargée de mission urbanisme et aménagement durable (temps de travail éligible 100 %) : 25 000 €
- Chargée de mission tourisme (temps de travail éligible 60 %) : 8 500 €
- Directeur (temps de travail éligible 40 %) : 12 740 €
- Chargé de mission transition énergétique et chargé de mission aménagement durable (temps de travail éligible 100 %) : 50 000 €

Les demandes sont faites en année complète même si en principe, s'y substitueront en cours d'année la participation statutaire au budget du PNR.

Cette demande garantit la prise en compte des dépenses dès le 1er janvier pour les postes ouverts. Le comité syndical autorise M le Président à solliciter ces subventions.

**Approbation à l'unanimité.**

➤ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU GLCT AUD

Ce point sera traité en réunion de bureau le 15 décembre.

➤ VERSEMENT ANTICIPE D'UNE PARTIE DES PARTICIPATIONS STATUTAIRES

Comme chaque année, dès le début de l'année 2021, nous solliciterons l'équivalent du tiers de la participation statutaire 2020 sans attendre le vote du budget, afin de couvrir les besoins de trésorerie du Pays Horloger.

**Approbation à l'unanimité.**

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Comité Syndical autorise le Président à effectuer des dépenses d'investissement dans le cadre du ¼ des dépenses d'investissement 2020 avant le vote du BP 2021.

**Approbation à l'unanimité.**

➤ ORDRE DE MISSION PERMANENT DES AGENTS DU PETR

Vu le décret n° 2010-671 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire annuelle.

Il est proposé de renouveler l'ordre de mission permanent délivré aux agents du PETR du Pays Horloger. La période de validité s'étend du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Il est valable pour tous modes de transports sur France, Suisse et Union Européenne.

#### **Approbation à l'unanimité.**

#### **➤ EMPRUNT D'INVESTISSEMENT ET RENOUELEMENT DU PRET RELAIS POUR LES SUBVENTIONS INTERREG**

Un prêt relais d'un montant de 30 000 € a été souscrit auprès de la banque populaire le 22/11/2018 pour une durée de 24 mois dans l'attente du versement des subventions européennes dans le cadre du programme de promotion du covoiturage 2015-2018.

Le prêt arrive à échéance et les fonds européens n'ont toujours pas été versés. Nous devons donc renouveler le prêt relais.

Lors du comité du 05/11/20, la DM1 prévoyait un emprunt de 10000 € pour financer l'achat de mobilier pour les bureaux.

Il est donc proposé de regrouper ces 2 prêts en un seul de 40 000 € sur une durée de 4 ans. Il est convenu avec la banque que les 30000 € seront remboursés par anticipation dès réception des fonds européens sans frais.

La proposition à taux fixe pendant 16 trimestres avec amortissement constant du capital est suggérée. (colonne 3 du tableau récapitulatif des conditions financières proposées)

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CONDITIONS FINANCIERES PROPOSEES**

, le 30 novembre 2020

**SIMULATION**

**40 000,00 €**

**DUREE : 4 ANS**

	TAUX FIXE NON REVISABLE		
TAUX	0,510 %	0,510 %	0,510 %
REMBOURSEMENTS	Trimestrielle	Annuelle	Trimestrielle
Déblocage 1ère échéance 2ème échéance	2 527,18 €	10 089,16 €	1ère échéance 2 551,00 €
			dernière échéance 2 503,19 €
	20/12/2020	20/12/2020	20/12/2020
	20/03/2021	20/03/2021	20/03/2021
OBSERVATIONS	Avec échéances constantes	1ère échéance avancée et DEBLOCAGE EN UNE SEULE FOIS	avec amortissement fixe du capital
MONTANT DES INTERETS	434,88 €	356,64 €	433,52 €

**SIMULATION**

Le 30 novembre 2020

**TAUX FIXE PENDANT LA DUREE DE 16 TRIMESTRES**

**AMORTISSEMENT CONSTANT DU CAPITAL**

MONTANT	40 000,00 €
TAUX NOMINAL	0,51%
DUREE EN TRIMESTRES	16 4 ans
AMORTISSEMENT TRIMESTRIEL DU CAPITAL	2 500,00 €
DATE DEBLOCAGE	20/12/2020
DATE 1ère ECHÉANCE	20/03/2021

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT**

ECHÉANCE N°	AMORT.	INTERETS	TRIMESTRIALITÉS	CAPITAL RESTANT DU
1	2 500,00 €	51,00 €	2 551,00 €	37 500,00 €
2	2 500,00 €	47,81 €	2 547,81 €	35 000,00 €
3	2 500,00 €	44,63 €	2 544,63 €	32 500,00 €
4	2 500,00 €	41,44 €	2 541,44 €	30 000,00 €
5	2 500,00 €	38,25 €	2 538,25 €	27 500,00 €
6	2 500,00 €	35,06 €	2 535,06 €	25 000,00 €
7	2 500,00 €	31,88 €	2 531,88 €	22 500,00 €
8	2 500,00 €	28,69 €	2 528,69 €	20 000,00 €
9	2 500,00 €	25,50 €	2 525,50 €	17 500,00 €
10	2 500,00 €	22,31 €	2 522,31 €	15 000,00 €
11	2 500,00 €	19,13 €	2 519,13 €	12 500,00 €
12	2 500,00 €	15,94 €	2 515,94 €	10 000,00 €
13	2 500,00 €	12,75 €	2 512,75 €	7 500,00 €
14	2 500,00 €	9,56 €	2 509,56 €	5 000,00 €
15	2 500,00 €	6,38 €	2 506,38 €	2 500,00 €
16	2 500,00 €	3,19 €	2 503,19 €	0,00 €

MONTANT DES INTERETS	433,52 €
FRAIS DE DOSSIER	40,00 €

Le montant emprunté est divisé par le nombre d'échéances. L'objectif de cette formule est de diminuer, à taux égal, le coût financier du crédit et donc les charges financières des BUDGETS DE FONCTIONNEMENT à venir.

**Approbation à l'unanimité.**

➤ ATTRIBUTION DU MARCHÉ « PREFIGURATION D'UN PORTAIL DOCUMENTAIRE » DANS LE CADRE DU PROJET INTERREG ARC HORLOGER

Le Pays Horloger est partenaire du projet Interreg Arc Horloger dont les chefs de file sont le Grand Besançon Métropole et ArcJurassien.ch. La décision du comité Interreg pour la mise en œuvre du projet est attendue le 15 décembre.

Dans le cadre de ce projet, le WP3A est à la charge du Pays Horloger pour la préfiguration d'un portail documentaire. Le budget alloué à cette opération est de 40 000 € en ce qui concerne le Pays Horloger avec des subventions à hauteur de 80 % allouées par Interreg et la Région Bourgogne Franche-Comté.

L'offre a été publiée du 15 octobre au 13 novembre 2020. Elle a donné lieu à 8 retraits de dossier et au dépôt d'une 1 offre déposée par la société Doxulting.

La candidature laisse apparaître une bonne compréhension de la demande et les références sont positives. Le montant de l'offre est de 23 100 € HT

Monsieur le Président propose de retenir cette offre sous réserve de décision favorable du comité Interreg pour le financement de l'opération.

**Approbation à l'unanimité.**

➤ MOBILITES : REFLEXION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION SUR LA MOBILITE (LOM)

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a procédé à l'installation du bassin de mobilité sur le périmètre du Pays Horloger le 6 novembre dernier, nous n'avons pas encore les comptes-rendus de cette réunion. Les prochaines étapes sont pour les communautés de communes qui le souhaitent de prendre la compétence avant le 31 mars prochain pour une prise de compétence effective le 1<sup>er</sup> juillet.

Il n'est à ce stade pas prévu le transfert des TER et Bus de type Mobigo ni du transport scolaire qui reste à la Société d'Economie Mixte (SEM) régionale.

Actuellement, ce qui est opéré par les communautés de communes et le PETR sont les Transports à la Demande (TAD) et le dispositif de covoiturage.

M Villemain explique ne pas être insensible à la prise de compétence mais la mise en œuvre est complexe. Aujourd'hui il est difficile de savoir comment nous pourrions exercer cette compétence si nous la prenons. Il y a aussi la question de l'avenir du transport scolaire qui peut être très impactante.

M Robert ajoute que s'il voit l'intérêt stratégique et d'avenir, il se voit difficilement convaincre les élus de la CCPR de prendre la compétence sans savoir exactement comment et avec quels moyens elle sera exercée demain.

M Bôle précise le propos en rappelant qu'il ne faut pas confondre Bassin de mobilité et Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). Le bassin qui est le niveau d'organisation est acté, on peut regretter qu'il ne tienne pas compte du train et de la ligne des horlogers. Sur l'AOM les EPCI doivent statuer, pour le moment la décision est irréversible. La CCVM devrait prendre la compétence et travaillera sur la question des modalités de son exercice.



M Villemain ajoute qu'une cohérence à l'échelle du PETR serait intéressante. Toutefois il faut mobiliser les conseils communautaires.

M Frigo s'inquiète de la cohérence entre offre de mobilités et aménagement est de plus en plus demandée par les Personnes Publiques Associées (PPA).

## ➤ DIVERS

### • **Réunion Groupe de travail technique sur le Doubs Franco-suisse**

M Robert présente les grandes lignes des sujets évoqués lors du groupe de travail technique sur le Doubs Franco-Suisse. Cette commission fait partie du groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse.

Informations synthétiques sur les cadres juridique, et démarches menées ces dernières années, notamment :

- Plan National d'Action en faveur du Doubs côté Suisse
- Directive Nitrate, Directive ERU (eaux urbaines résiduaires), Directive Cadre sur L'eau (DCE) pour la France

Informations sur la prise de compétence GEMAPI par le Syndicat Mixte Dessoubre (Futur syndicat mixte ouvert « Doubs Dessoubre » au 1er janvier 2021) :

- Reprise du secrétariat du Groupe technique binational
- Proposition du déroulé du mandat (nombre de réunions, fonctionnement...)
- Retour sur la reprise des projets d'arasement des seuils du Theusseret et du Moulin du Plain

La restauration de la continuité écologique apparaît comme l'un des enjeux majeurs identifiés au plan d'actions validé en 2014 par le groupe binational.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Barrage du Theusseret, les éléments techniques à disposition sont quasiment suffisants pour un avant-projet de dérasement de l'ouvrage

L'ouvrage ne fait l'objet de plus aucun droit d'eau :

- Plus de concession depuis longtemps en Suisse
- Abrogation de tout droit d'eau en France par arrêté préfectoral en 2015
- L'ouvrage n'apparaît sur aucun acte de propriété
- Berge en rive droite au droit de l'ouvrage : propriété du Canoë-Club Jura
- Berge en rive gauche au droit de l'ouvrage : propriété de la Société des Forces Motrices de la Goule

➔ Point soulevé : « Présence d'un nouveau syndicat au 1er janvier 2021 avec de nouveaux élus, nécessitant informations (techniques, juridiques), appropriation et soutien politique avant la poursuite d'un dépôt d'avant-projet. »

➔ Projet d'aménagement d'une microcentrale sur le seuil par un fond privé suisse (question soulevée sur la fiabilité du projet et sur la destination de l'électricité produite et des retombées économiques ?)

Le secrétariat de ce groupe de travail doit être assuré à partir de 2021 par le syndicat mixte Doubs et Dessoubre en cours de constitution. Il témoigne de sa préoccupation de l'absence de réunion de la CDCI planifiée avant la fin de l'année qui peut être préjudiciable au démarrage du syndicat mixte et peut-être à la démarche de PNR si elle tarde trop à se réunir.

- **Inscription des savoir-faire de mécanique horlogère et de mécanique d'art sur la liste représentative du patrimoine mondial immatériel de l'humanité**

Cette inscription devrait avoir lieu dans la semaine du 14 décembre lors de la réunion du comité de sauvegarde.

- **Point d'information PNR**

- Une rencontre des présidents de PNR de Bourgogne-Franche-Comté a eu lieu le 12/11, cela fût l'occasion d'aborder les démarches en cours dans les différents parcs régionaux.
- Délibération de la région le 16/11, elle clôt le processus d'adhésion des collectivités et sollicite l'avis final avant classement.
- Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) devrait traiter notre dossier le 22 ou le 25/01/2021 – la Fédération des PNR de France (FPNRF) se prépare aussi.
- Recrutements en cours :
  - o Chargé de mission urbanisme / paysages
  - o Chargé de mission transition énergétique et mobilités
- On attend des commissions qu'elles puissent avancer sur le programme d'action 2021

- **Couverture santé**

M Gaiffe s'inquiète de la capacité des médecins à faire face suite au décès du docteur Marchand.

M Leroux répond que c'est en effet une priorité pour le territoire. Une nouvelle chargée de mission Contrat Local de Santé Mme Marie Nezet a rejoint l'effectif du Pays Horloger à la mi-novembre, sa mission prioritaire est en effet de travailler sur cette problématique de démographie médicale.

M Bôle ajoute qu'il faudrait poser la question à l'ARS de la stabilisation des zones critiques. Elles tournent tous les 6 mois et ne confèrent pas une stabilité propice au travail et l'accueil de nouveaux professionnels.

- **Mobilités actives**

Un courrier cosigné des présidents d'EPCI est parti à destination des services du département pour s'insérer dans son schéma des mobilités actives.

---

*La prochaine séance aura lieu le jeudi 04 février 2021 à 19h dans la CCVM.*

---

Le Président  
Denis Leroux

